



DELIBERATION N° 26-023
VERSEMENT D'UNE INDEMNITE D'EVICITION
A MONSIEUR THÉNARD ALEXIS GERANT D'UN PMU -
INSTALLE SUR LA PARCELLE BV 69 SITUEE -
DANS LE BOURG DE LA COMMUNE DES ABYMES

Le Conseil d'Administration de TERRES CARAIBES - Etablissement Public Foncier Guadeloupe – Saint-Martin, régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni le **vendredi 06 mars 2026** à TERRES CARAIBES -, Route de la Rocade 97139 Grand-Camp LES ABYMES, sous la présidence de monsieur Patrick SELLIN, en présence de madame Josiane GATIBELZA membre d'honneur, de l'établissement.

Etaient Présents

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT
JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
HERIC ANDRE	CAGSC	TITULAIRE
EDMEE MAURIELLO	CANBT	TITULAIRE
PHILIPPE DEZAC	CANBT	TITULAIRE
BETTY ARMOUGON	CANGT	TITULAIRE
YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
VALERIE FONROSE	COLLECTIVITE DE ST-MARTIN	SUPPLEANTE

Etaient Représentés

NOM PRENOM	COLLEGE	STATUT	REPRESENTE PAR	COLLEGE	STATUT
ERIC JALTON	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LOULY BONBON	CAGSC	TITULAIRE	HERIC ANDRE	CAGSC	TITULAIRE
JEAN BARDAIL	REGION	TITULAIRE	YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
JEAN-MARIE HUBERT	REGION	TITULAIRE	PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT- MARTIN	TITULAIRE	VALERIE FONROSE	COM SAINT- MARTIN	SUPPLEANTE

**Etaient Absents/Excusés**

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT	OBSERVATIONS
ALIX NABAJO TH	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	
PIERRE THICOT	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	
JEAN-CLAUDE MAES	CCMG	TITULAIRE	
BLAISE MORNAL	CANGT	TITULAIRE	
LILIANE MONTOUT	CARL	TITULAIRE	
DAVID MONTOUT	REGION	TITULAIRE	



Vu le  Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DICTAJ/BRA du 10 mai 2013 portant création de l'établissement public foncier Terres Caraïbes (anciennement nommé EPF de Guadeloupe), les arrêtés modificatifs ainsi que les statuts ;

Vu la demande en date du 11 septembre 2024 formulée par le président de la communauté d'agglomération Cap Excellence.

Vu la délibération n°24-077 du 02 octobre 2024 du Conseil d'administration de Terres Caraïbes autorisant l'acquisition, pour le compte de Cap Excellence, des parcelles nécessaires à la mise en œuvre du projet du projet d'habitat comprenant 10 logements et locaux commerciaux dans la commune des Abymes.

Vu la délibération du 19 décembre 2025 du Conseil Communautaire de Cap Excellence autorisant l'acquisition par Terres Caraïbes pour le compte de Cap Excellence de la parcelle BV 69 nécessaire à la mise en œuvre du projet d'habitat comprenant 10 logements et locaux commerciaux dans la commune des Abymes.

Vu le rapport d'indemnité d'éviction établi par le cabinet DR Audit & Expertise d'expertise fixant le montant total de l'indemnité d'éviction de la S.A.S LES QUATRE AS à 133 034 € ;

Après en avoir délibéré,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTENT LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 – Le Conseil d'administration fixe à 133 034 € (Cent trente-trois mille trente-quatre euros) le montant de l'indemnité d'éviction à verser à Monsieur Alexis THÉNARD.

ARTICLE 2 – Le versement effectif de l'indemnité interviendra à l'issue de la prise de délibération par Cap Excellence.

ARTICLE 3 – La Directrice générale et le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Basse Terre dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoiredélibération

Les ABYMES, le 09 mars 2026

Le Président de
TERRES CARAIBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Le 2^{ème} Vice-Président de
TERRES CARAIBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Monsieur Patrick SELLIN

Monsieur Héric ANDRE

Les actes pris par TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe-Saint-Martin sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.